

Saint Pantaléon de Larche, le 17 avril 2023

COMMUNE DE  
SAINT PANTALEON DE LARCHE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# PERMANENCE POUR LA DECLARATION D'IMPOTS EN LIGNE

Le Point Public Multimédia de Saint Pantaléon de Larche, renouvelle pour ses adhérents, son offre d'assistance à la réalisation des déclarations d'impôts à venir.

La permanence s'effectue sur rendez-vous dès le lundi 24 avril afin d'aider les personnes à déclarer leurs impôts en ligne.

Pour bénéficier de ce service, il faut adhérer au point public Multimédia soit 20€ /an (tarif consultation) pour les résidents des communes de Saint Pantaléon de Larche, Saint Cernin de Larche, Chasteaux, Lissac.

Résidents extérieurs aux communes citées au-dessus : 40€

Pour les personnes ayant assisté aux ateliers informatiques 2022-2023 la prestation est gratuite.

Merci de prendre contact par téléphone ou par mail pour prendre un rendez-vous :

Aubaux Vincent

Téléphone Point Public Multimédia : 05 55 86 92 96

@ Mail : [ppm.stpanlarche@gmail.com](mailto:ppm.stpanlarche@gmail.com)

---

### CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [am.oumedjkane@outlook.fr](mailto:am.oumedjkane@outlook.fr)

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)